



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Paris, le jj/mm/aaaa

*Direction des ressources humaines  
Service Développement professionnel et conditions de  
travail  
Sous-direction des politiques sociales, de la prévention  
et des pensions  
Bureau des prestations d'action sociale*

---

**Affaire suivie par :** Raphaël Dufau  
*raphael.dufau@developpement-durable.gouv.fr*  
**Tél. :** 01 40 81 66 08  
*Psp2@developpement-durable.gouv.fr*

Référencement MGEN

Compte rendu du comité de suivi du 10 février 2022

PROJET

## Participants

CFDT

Madame Maryline GROSROYAT

Monsieur Lionel ALTHUSER

FSU

Monsieur Romain ARCANGELI

UNSA (excusé)

AMO

Monsieur Nicolas LE QUELLEC

MGEN

Madame Mélusine SCHWARTZ

Madame Aline DARSIN, chef de produit – offres référencées et efficacité santé

Monsieur Sofiane SAHRAOUI

Administration

Monsieur Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail SG/DRH/D

Madame Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions SG/DRH/D/PSPP

Monsieur Raphaël DUFAU, chef du bureau des prestations d'action sociale SG/DRH/D/PSPP2

## COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI

### 1. INTRODUCTION

M. Roux introduit le comité de suivi « ordinaire » de fin d'année, décalé au 10 février 2022.

L'UNSA a fait part d'observations sur le projet de compte rendu du comité du 12 octobre 2021, dont une deuxième version amendée pour tenir compte de ces modifications sera transmise aux membres du comité de suivi.

### 2. BILAN DES ADHESIONS

Présentation par Mme Darsin sur la base de données au 30 novembre 2021.

- Evolution des adhésions de + 35% sur l'année.
- Malgré la mise en place de la résiliation infra-annuelle (RIA), les adhésions restent très concentrées sur le début d'année (peut-être aussi du fait de mutations d'agents au 1<sup>er</sup> janvier)
- Côté résiliations, on constate quelques sorties en cours d'années pouvant marquer un effet RIA
- Dans le détail des adhésions, ce sont les retraités qui adhèrent en forte hausse (et aussi les conjoints dans une moindre mesure).

L'administration demande à la MGEN pour la prochaine formulation des statistiques d'adhésion :

- Etablir une répartition des adhésions par tranche d'âge homogène de 10 ans y compris pour les plus âgés
- Réaliser un reporting décliné par genre Femmes/Hommes
- Etablir une répartition des adhésions en fonction des revenus.

M. Althuser (CFDT) s'interroge sur le degré de satisfaction de la MGEN par rapport au niveau des adhésions (2 000 adhésions, contre un objectif affiché de 10 000 au lancement du référencement).

Mme Darsin indique que la crise sanitaire a ralenti la prospection en physique pour les permanences.

Pour développer les adhésions, quatre webinaires ont été animés l'an dernier, et un plan de promotion de l'offre va être déployé sur 2022 (partagé en séance). Le ministère va envoyer aux agents un mail de présentation de l'offre.

L'impact de la cotisation mensuelle employeur de 15 € n'est pas encore sensible sur les demandes d'adhésions, même si la MGEN en fait un argument vis-à-vis de ses adhérents/prospects.

Pour M. Le Quellec, la structure de cotisation particulièrement solidaire (cotisations indexées à 100 % sur la rémunération) est peu incitative pour les personnes à fortes rémunérations.

### 3. SUIVI DES PRESTATIONS

L'augmentation de la consommation santé sur 2021 est une tendance de marché, non spécifique à l'offre MET.

La MGEN propose de donner une vision dynamique des prestations d'une année sur l'autre.

M. Arcangeli (FSU) demande à avoir une approche de types Sinistres/Primes.

### 4. EVOLUTIONS DU DISPOSITIF SANTE

La MGEN informe de la prolongation du dispositif de consultations psychologiques (4 séances de 60€ par an) sur l'exercice 2022.

Elle indique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la prise en charge par la mutuelle du Forfait patient urgence de 19,61 € pour les patients se rendant aux urgences d'un hôpital pour des soins non suivis d'une hospitalisation.

Le règlement mutualiste n'est pas encore mis à jour sur ces points, pour autant les prestations sont bien prises en charge par la gestion.

### 5. MISE EN PLACE DU REMBOURSEMENT FORFAITAIRE MENSUEL DE 15€

Mme Degryse précise que même si le modèle transmis par la MGEN n'était pas 100% conforme (en ne mentionnant pas que la cotisation était supérieure à 15€), les documents renvoyés par les agents sont néanmoins acceptés par le ministère, dès lors que l'échéancier de cotisation de la MGEN était fourni (disponible sur l'espace adhérent).

Le Ministère ne dispose pas d'information sur le nombre de demandes de remboursement effectuées par les agents affiliés à la MGEN.

### 6. QUESTIONS DIVERSES

M. Althuser (CFDT) s'interroge sur le sort du référencement, par rapport à la mise en place du nouveau dispositif (et au financement à 50% d'un futur dispositif santé au 1<sup>er</sup> janvier 2024) et le remplacement éventuel de la convention de référencement actuelle.

La MGEN précise que la convention de référencement lie le MTE et la MGEN sur 7 ans, soit jusque fin 2025.

L'administration prend note de la demande d'étudier une procédure amiable avec la MGEN pour mettre fin de manière anticipée le conventionnement et permettre une bascule vers le nouveau système de contrat collectif à adhésion obligatoire

L'administration rappelle le calendrier de transmission des éléments de transferts de solidarité et des comptes de résultats pour la fin mai.

L'objectif du comité de suivi de juin 2022 sera de partager les comptes de résultat.

Annexe : Document de présentation du comité de suivi de la MGEN